



Procès verbal
du Conseil de la Communauté de Communes
de la Brie des Templiers

SEANCE DU 17 MAI 2010

Présents : 19
Votants : 19
Majorité absolue : 10

L'an Deux Mil Dix, le 17 mai, le Conseil Communautaire de la Brie des Templiers, légalement convoqué le 10 mai, s'est réuni à la Mairie de Maisoncelles en Brie, sous la Présidence de Monsieur Guy DHORBAIT.

Présents : M. Eric GOBARD, M. Patrick FRERE, M. Guy DHORBAIT, M. Jean-Jacques DECOBERT, M. Daniel BEDEL, M. Richard WARZOCHA, Mme Ginette MOTOT, M. Jean-Pierre AUBRY, M. Antoine HEUSELE, M. Didier CASCIANO, M. Alain BOURCHOT, M. Pierre BARBAUD, Mme Elisabeth ESCUYER, Mme Audrey QUAGLIOZZI, Mme Cathy VEIL, M. Sébastien HOUDAYER, M. Paul-Alain CHAUDET.

Absents représentés M. Philippe CHOLLET par Mme Marie Thérèse LEQUELLEC, M. Franck RIESTER par M. Pascal FOURNIER.

Absente excusée : Mme Sophie DELOISY.

A noter la présence : M. Serge DONY, Mme Danielle CHATELAIN, M. Christophe ALVES, M. Yves CRINON.

Secrétaire de séance : M. Alain BOURCHOT.

Monsieur le Président, Guy DHORBAIT remercie la commune de Maisoncelles-en-Brie d'accueillir le Conseil Communautaire. Il déclare la séance ouverte et désigne, parmi ses membres, M. Alain BOURCHOT comme secrétaire, qui déclare accepter cette fonction.

M. DHORBAIT demande aux conseillers communautaires s'il y a des remarques à formuler sur le Procès-verbal du Conseil Communautaire du 15 avril 2010.

Mme MOTOT demande des précisions sur la page 15 du Procès verbal concernant l'enseignement artistique et notamment sur le recrutement d'un professeur de musique pour certaines communes.

M. DHORBAIT répond que cette question diverse abordée le 15 avril 2010 faisait suite au courrier du Conseil Général indiquant que, si aucune décision n'était prise suite à l'étude de M. MAUMENE, les subventions pour les associations musicales et artistiques pour Boissy le Châtel (Lyre Briarde) de 1 372€ par an et Coulommiers (Ecole de Musique) de 3 900€ par an auraient dues être supprimées au 31 janvier 2010. Un délai supplémentaire a été accordé aux trois Communautés de Communes jusqu'au 30 juin afin de leur permettre de prendre une décision. Peut-être faudra-t-il recruter pour les classes de CM1, avec l'accord de l'éducation nationale, un professeur de musique, puisque la natation mobilise toutes les classes de CP au CE2 puis les CM2. La question déjà soulevée au Conseil Communautaire du 15 avril fera l'objet d'une question diverse dans ce Conseil Communautaire du 17 mai.

M. DHORBAIT indique que le procès verbal du Conseil Communautaire du 15 avril 2010 sera à la signature en fin de séance.

1/INSTALLATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE SUPPLEANT DE LA COMMUNE DE MOUROUX

M. DHORBAIT informe le Conseil Communautaire que la Commune de MOUROUX a délibéré le 26 mars 2010 pour remplacer Mme ABAUZIT par M. Christophe ALVES qui devient suppléant.

Mme ESCUYER explique que Mme ABAUZIT donne des cours de théâtre le soir et ne peut donc jamais se libérer pour assister au Conseil Communautaire.

M. DHORBAIT souhaite la bienvenue à M. ALVES et annonce qu'une délibération devra être prise afin qu'il puisse siéger dans les Commissions.

M. Le Président informe le Conseil Communautaire de la délibération de la commune de Mouroux en date du 26 mars 2010, modifiant la représentation de l'assemblée.

Monsieur Christophe ALVES est installé en qualité de Conseiller Communautaire Suppléant en remplacement de Mme Michèle ABAUZIT.

Les autres représentants de la commune de Mouroux demeurent inchangés.

2/ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE COULOMMIERS

M. DHORBAIT explique que la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires prévoit que les conseils d'administration des établissements publics de santé soient remplacés par des conseils de surveillance, avec des missions, une composition et un mode de fonctionnement profondément renouvelés. A ce titre les Communautés de Communes sont désormais appelées à siéger au Conseil de surveillance et M. RIESTER aujourd'hui Président du conseil d'administration de l'Hôpital de Coulommiers a souhaité que soient nommés deux délégués des communes les plus peuplées, après Coulommiers, de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers : M. Guy DHORBAIT et Mme Elisabeth ESCUYER qui ont accepté de se porter candidats.

M. DHORBAIT propose donc de voter à bulletin secret.

Les candidats sont élus à l'unanimité.

M. Le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires qui prévoit que les conseils d'administration des établissements publics de santé sont remplacés par des conseils de surveillance,

Vu le décret n°2010-361 du 8 avril 2010 précisant les modalités de désignation des membres du conseil de surveillance,

Considérant que le nombre de délégués du conseil communautaire pour siéger au conseil de surveillance est fixé à 2, il y a lieu de procéder à leur élection,

PROPOSE

- *d'élire à bulletin secret 2 représentants du conseil communautaire pour siéger au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de la commune de Coulommiers.*

Sont candidats :


- *M. Guy DHORBAIT*
- *Mme Elisabeth ESCUYER*

Sont élus, à l'unanimité :

- *M. Guy DHORBAIT*
- *Mme Elisabeth ESCUYER*

3/DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET PRINCIPAL 2010

M. DHORBAIT propose une Décision Modificative n°2 pour inclure dans les budgets les intérêts courus non échus pour lesquels les provisions n'étaient pas suffisantes. L'équilibre s'opère en diminuant les dépenses imprévues de fonctionnement.



Après lecture de la délibération, celle-ci est adoptée à l'unanimité.

M. Le Président,

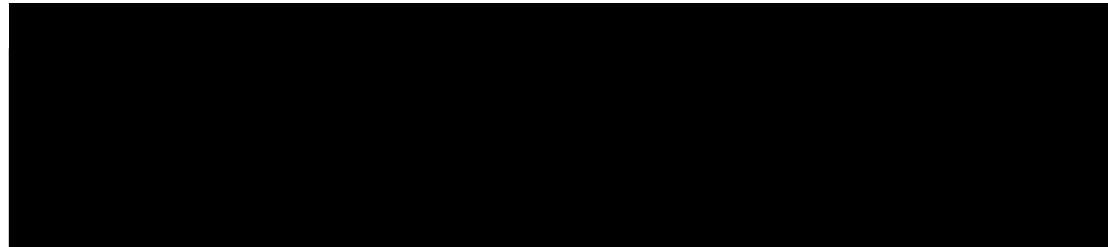
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction M14,

Vu le Budget Primitif 2010,

Après examen et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n°2 suivante :



4/ZAE LONGS SILLONS – CESSION D'UN TERRAIN A LA SCI DE L'ATOUT 21

M. DHORBAIT explique que M. OLIVIER gérant de la SCI de l'Atout 21, souhaite faire construire dans la ZAE des Longs Sillons un hôtel d'entreprises dédié aux PME-PMI et aux artisans. Le bâtiment sera composé de dix cellules de 190 m². Il a été décidé en Commission de Développement Economique de lui vendre une parcelle de terrain d'environ 6353 m² sur la parcelle cadastrée ZA 144 au prix de 55€HT le m².

M. DHORBAIT demande s'il y a des questions.

Après lecture de la délibération, celle-ci est adoptée à l'unanimité.

M. Le Président,

VU l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la volonté communautaire de soutenir le projet de développement d'activité présenté par la SCI de l'Atout 21,

Après examen et délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de vendre un terrain, situé dans le Parc d'activités des Longs Sillons à Coulommiers, d'une surface approximative de 6 353 m² pris pour partie sur la parcelle cadastrée section ZA 144 (voir plan ci-joint) à la SCI de l'Atout 21 ou à toute autre personne morale s'y substituant pour le même objet, au prix de 55 euros HT le m², représentant ainsi la somme approximative de 349 415 euros HT,

DIT que la surface définitive de la parcelle cédée et par voie de conséquence son prix définitif seront déterminés précisément à l'issue de l'établissement d'un plan de division parcellaire et du bornage du terrain dont les frais seront supportés par l'acquéreur,

- AUTORISE le Président à signer l'acte de vente et toutes pièces utiles à la passation de ce dernier, qui sera établi par l'étude de Maîtres Graeling et Dozinel, notaires à Coulommiers*

Mme QUAGLIOZZI interroge M. DHORBAIT sur les travaux en cours dans la ZAE des Longs Sillons et notamment sur l'immense bâtiment qui sort actuellement de terre.

M. DHORBAIT répond qu'il s'agit des bâtiments de M.LYE.

5/INFORMATIONS

5.1/DEVELOPPEMENT DE LA ZAE DE MOUROUX

Une réunion est prévue le 18 mai 2010 en début d'après-midi avec le Cabinet GREUZAT qui doit présenter les estimations financières pour les scénarii retenus. Le projet sera présenté ensuite au Conseil Général et aux représentants de la Communauté de Communes de la Brie des Moulins à 15h.

5.2/COMPETENCES ZAC – SIG - ALSH

M. DHORBAIT demande aux communes de bien vouloir envoyer leur délibération visée par la Sous-Préfecture assez rapidement afin de ne pas retarder la prise de l'arrêté. Il demande aux élus de Chauffry et de Saint-Augustin la date de leur prochain Conseil Municipal.

M. HOUDAYER répond qu'il y aura une réunion vers la mi-mai.

5.3/ZAE LONGS SILLONS

5.3.1/Deuxième phase des travaux

M. DHORBAIT annonce que la remise des offres est fixée semaine 21 et l'analyse des offres et des négociations se feront entre la semaine 21 et 24. Les candidats des trois lots seront désignés dans la deuxième quinzaine de juin et les travaux pourront démarrer début août.

Il y a de nouvelles demandes de terrains : l'entreprise JCD métallerie, M. FONTANAUD maçon à Chailly-en-Brie, API, CONFORECO. Un courrier a été envoyé pour la confirmation de leur souhait concernant l'achat de terrain aux entreprises LORIEL et GELLER.

5.3.2/Suite de la première phase des travaux

M. DHORBAIT demande à Melle PRAT d'exposer les travaux nécessaires aux trois branchements d'eau potable et pluviale qu'il reste à effectuer. Melle PRAT explique qu'un raccordement est possible pour la parcelle de 2600m² en façade et la parcelle prévue pour l'entreprise MECACEL depuis la rue des Margats sans traversée de chaussée mais le raccordement rue des Longs Sillons pour la société Prestij Immo nécessitera de casser la nouvelle route pour effectuer la création du réseau.

Pour les lots concernés, une promesse de vente sera faite pour que la Communauté de Communes de la Brie des Templiers soit assurée d'un engagement ferme de la part des entrepreneurs à réaliser leur projet.

5.4/POINT FINANCIER SUR LA COMMERCIALISATION DES LONGS SILLONS

M. DHORBAIT fait remarquer que les recettes attendues pour l'exercice 2010 inscrites au Budget Primitif étaient de 1 162 750,00 € Les recettes prévisionnelles 2010 seront de 1 411 130 00 € donc supérieures au montant fixé.

5.5/INFORMATION SUR LE CONTRÔLE BUDGETAIRE

Un courrier reçu le 16 avril 2010 de M. Le Sous-Préfet de Meaux fait état d'erreurs dans les 3 budgets de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers. Concernant les budgets annexes de la ZAE, la Préfecture se rapproche de Mme HENAULT car ils n'acceptent pas le vote des deux budgets en déséquilibre fonctionnement et investissement. Une délibération adoptée le 15 avril 2010 a déjà rétabli certaines différences signalées. Une réponse point par point a été adressée le 23 avril 2010. Il faut attendre qu'une décision soit prise entre la Trésorerie et la Sous-Préfecture.

5.6/EXTENSION DES COMPETENCES en matière de SIG

M. DHORBAIT signale que dès que l'arrêté préfectoral d'extension de compétences aura été pris et que toutes les délibérations sur le groupement de commandes du matériel informatique auront été transmises, le marché pourra être lancé. Celui-ci sera découpé en 2 lots : un lot pour le matériel et un lot pour les logiciels et la maintenance. Une variante sera intégrée pour une possibilité d'alternative aux licences fixes. Une option sera également demandée pour l'acquisition du logiciel EDIGEO.

5.7/ETUDE DE FUSION

Une réunion informelle a eu lieu avec le Cabinet MAZARS le 6 mai afin de comprendre l'origine de la création de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers et de recueillir un ressenti mais ce rendez-vous ne donnera pas lieu à un compte rendu.

Un questionnaire très détaillé sur la manière d'exercer les compétences nous est parvenu et devra être rempli par les trois Communautés de Communes avant le 28 mai 2010.

5.8/JOURNEE DES ELUS

M. DHORBAIT propose une journée des élus en octobre 2010 autour d'un bilan et des perspectives de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers suite aux deux formations très intéressantes qui ont déjà eu lieu. Les actions de l'année passée seront présentées au Conseil Communautaire du mois de Juillet. La date est fixée en concertation avec l'ensemble des élus présents le 18 octobre 2010 toute la journée à Mouroux.

5.9/AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – TRAVAUX D'AMELIORATION

Après ouverture des offres le 7 mai, il y a eu deux propositions : CORCESSIN en sous-traitance avec MERILLOU et LEDOUX en sous-traitance avec WIMMERS.

Le choix s'est porté sur CORCESSIN/MERILLOU pour un montant de 101 987,99 €HT largement inférieur à l'estimation du maître d'œuvre qui était de 167 111,34 €HT.

IL est prévu une réunion avec les cinq communes partenaires le 26 mai 2010 à 18h. La commune de Pézarches a délibéré pour rejoindre par avenant à la convention relative à la gestion de l'aire de Coulommiers.

Les communes ont accepté de participer à la gestion, aux améliorations et aux intérêts d'emprunt sur la partie restant à charge.

M. FOURNIER demande comment est défini le nombre de places.

M. DHORBAIT répond qu'il est défini par rapport au territoire du SIEP c'est-à-dire des trois cantons. Aujourd'hui il y a seulement 13 communes pour 14 emplacements et 30 places de caravane.

Mme QUAGLIOZZI demande si toutes les places sont occupées.

M. DHORBAIT répond que les taux d'occupation sont élevés : plus de 90% en 2008, plus de 80% en 2009 et plus de 90% sur les quatre premiers mois de 2010.

Mme MOTOT signale qu'il n'y a pas des débordements. Beaucoup scolarisent leurs enfants durant toute l'année scolaire.

5.10/ETUDES TOURISME

Suite à la finalisation du cahier des charges, la Commission Développement Economique de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers, réunie le 4 mai 2010, souhaiterait que soit ajoutée une analyse du volet économique de la filière tourisme. Ceci est à voir auprès de Mme PICARD.

5.11/ETUDES DU PAVE

M. DHORBAIT rappelle qu'une réunion est prévue le 18 mai à Saints à 10h. Les communes de Chauffry et de Saint-Augustin doivent retourner leur questionnaire.

Il signale qu'une commission intercommunale d'accessibilité doit être créée. Seuls des conseillers communautaires peuvent siéger à cette commission ainsi que des personnes en leur qualité d'expertise. Un rapprochement avec la Commission mise en place par la commune de Coulommiers va être recherché.

Mme LARCHER explique que le rôle de cette commission obligatoire est limité aux compétences transférées à la Communauté de Communes, soit à l'élaboration des PAVE.

5.12/PETITE ENFANCE – LOCAL QUARTIER DES TEMPLIERS

Suite à l'audition des candidats, le choix final s'est porté sur OBM pour 251 000€ et VALET SAUNAL pour 57 996,06€ Le dépassement par rapport au budget initial entraînera peut-être l'obligation d'un emprunt supplémentaire. Le chantier débutera la première semaine de juin pour se terminer début septembre.

M. DHORBAIT signale qu'un rectificatif a été envoyé au journal du PAYS BRIARD suite à l'article paru le mardi 11 mai 2010 concernant les activités qui seront développées dans le local Petite Enfance Quartier des Templiers et restituant que la Communauté de Communes de la Brie des Templiers disposait de plus de places d'accueil que les moyennes départementale et nationale.

5.13/CONTRAT CLAIR- 6EME PROGRAMME

Un rendez-vous est prévu avec Mme MOTOT, Mme RAMBEAU, et Mme PICARD le 18 mai pour s'assurer de l'éligibilité du projet ALSH périscolaire maternel de Vaux Village.

5.14/ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

M. DHORBAIT propose de rencontrer Mme DUPINEY, Inspectrice de l'Éducation Nationale, afin de savoir si l'éducation nationale serait favorable à un enseignement artistique dans les écoles.

5.15/SYNDICAT MIXTE DE LA PISCINE ET DU CINEMA

Le prochain comité du Syndicat Mixte aura lieu le 11 juin à 17h avec pour ordre du jour un appel à candidature pour la Commission d'appel d'offres et la CDSP (carte Piscine).

Les membres actuels sont : G. DHORBAIT R. WARZOCHA
J.P. AUBRY A. BOURCHOT

Une grande disponibilité en journée sera nécessaire. Il y aura en effet des réunions très fréquentes pour le renouvellement de l'affermage de la piscine.

M. DHORBAIT demande donc à ces messieurs s'ils sont toujours disponibles. La réponse étant oui, ces candidats seront donc présentés.

5.16/COMMISSION COMMUNICATION

La remise des éléments (textes et photos) de la part des communes concernant l'Agenda communal devront parvenir au plus tard le 6 septembre.

M. DHORBAIT annonce qu'une rubrique « marchés publics » sur le site internet va être créée pour renvoyer aux consultations sur la plate-forme de dématérialisation « marché-sécurisés.fr ».

5.17/CALENDRIER DES REUNIONS

COMMISSIONS / BUREAUX / CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Date	Heure	Objet	Lieu
<i>Lundi 17 mai 2010</i>	18h30	<i>Conseil Communautaire</i>	<i>Maisoncelles en Brie</i>
<i>Mardi 25 mai 2010</i>	18h00	<i>Commission Communication</i>	<i>La Rotonde</i>
<i>Vendredi 28 mai 2010</i>	14h00	<i>Commission Petite Enfance</i>	<i>La Rotonde</i>
<i>Vendredi 28 mai 2010</i>	15h30	<i>Commission CLAIR Equipements structurants</i>	<i>La Rotonde</i>
<i>Lundi 31 mai 2010</i>	17h00	<i>Bureau Communautaire</i>	<i>La Rotonde</i>
<i>Jeudi 10 Juin 2010</i>	18h30	<i>Conseil Communautaire</i>	<i>Chauffry</i>
<i>Semaine du 17 et le 23 juin 2010</i>		<i>Commissions</i>	
<i>Jeudi 24 juin 2010</i>	17h	<i>Bureau Communautaire</i>	<i>La Rotonde</i>
<i>Jeudi 8 juillet 2010</i>	18h30	<i>Conseil Communautaire</i>	<i>Giremoutiers</i>

AUTRES

Date	Heure	Objet	Lieu
<i>Mardi 18 mai 2010</i>	13h30	<i>Comité de Pilotage AMO Mouroux Suivi à 15h d'une présentation au Conseil Général et à la Communauté de Communes de la Brie des Moulins</i>	<i>La Rotonde</i>
Samedi 26 juin 2010	10h à 14h	Journée portes ouvertes Petite Enfance	Maison des Petits

La séance est levée à 19h 20.